



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 28.03.2024
Visible par le public jusqu'au: 28.03.2025
Numéro de publication: UP04-0000006029

Entité de publication

Swissquote Group Holding SA, Chemin de la Crétaux 33, 1196 Gland

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Swissquote Group Holding SA

Organisation concernée:

Swissquote Group Holding SA
CHE-101.092.873
Chemin de la Crétaux 33
1196 Gland

Indications concernant l'assemblée générale:

08.05.2024, 10:30 heures, Zurich Marriott Hotel
Neumühlequai 42
8006 Zurich

Texte d'invitation/ordre du jour:

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de Swissquote Group Holding SA

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE SWISSQUOTE GROUP HOLDING SA

**MERCREDI 8 MAI 2024, 10H30
(OUVERTURE DES PORTES À 10H00)**

**AU ZURICH MARRIOTT HOTEL
NEUMÜHLEQUAI 42
8006 ZURICH, SUISSE**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice 2023

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels de Swissquote Group Holding SA (la « Société ») et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2023.

Explication : En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, le rapport de gestion, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe doivent être soumis à l'Assemblée générale pour approbation. L'organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, Pully, a audité les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe et recommande de les approuver. L'organe de révision n'a rien à ajouter à ses rapports de révision.

2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2023

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2023, sous la forme d'un vote consultatif.

Explication : Le rapport de rémunération décrit les principes régissant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale, et indique la nature et le montant des rémunérations pour l'exercice 2023, ainsi que leur réconciliation avec les rémunérations globales maximales correspondantes approuvées par l'Assemblée générale. Par rapport à l'année précédente, le rapport de rémunération pour l'exercice 2023, entre autres, (i) fournit une pleine transparence sur les indicateurs de performance des objectifs fixés à la Direction générale et (ii) explique qu'une partie (33%) du bonus annuel basé sur la performance dans le cadre du plan d'intéressement à court terme de la Direction générale est désormais payée en actions bloquées (excepté pour les membres de la Direction générale détenant une participation importante dans la Société, qui continuent à recevoir le bonus annuel en espèces uniquement). Le vote de l'Assemblée générale sur le rapport de rémunération 2023 n'est pas contraignant. L'organe de révision a audité les passages du rapport de rémunération 2023 qui doivent l'être de par la loi et n'a rien à ajouter au rapport de révision.

3. Approbation du rapport de durabilité pour l'exercice 2023

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de durabilité pour l'exercice 2023.

Explication : Le rapport de durabilité sert de rapport sur les questions non financières nouvellement exigé par les articles 964a et suivants du Code des obligations suisse et doit être approuvé par l'Assemblée générale. Le rapport de durabilité a également été préparé conformément aux normes GRI publiées en 2021 par la Global Reporting Initiative, aux normes destinées aux entreprises de l'Initiative du Protocole des gaz à effet de serre (édition révisée) et au cadre élaboré par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (« TCFD »). L'organe de révision a effectué une mission d'assurance limitée sur certains indicateurs et informations non financières, et a émis un rapport d'assurance indépendant fournissant une conclusion d'assurance limitée non qualifiée.

4. Utilisation du bénéfice au bilan, octroi d'un dividende

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2023 comme suit :

in CHF

	2023
Bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2023	355,173,041
Dividende brut de CHF 4.30 par action proposé pour l'exercice 2023	(65,911,131)*
Solde reporté à nouveau	289,261,910*

* Les montants indiqués se basent sur l'état du capital-actions au 31 décembre 2023 uniquement et peuvent varier en fonction de l'exercice de droits d'option accordés (par ex. aux collaborateurs) ou de modifications dans le nombre des actions propres jusqu'au 13 mai 2024. Les actions propres ne donnent pas droit au dividende.

Explication : En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, le paiement d'un dividende doit être approuvé par l'Assemblée générale. Suite aux résultats financiers record en 2023, le Conseil d'administration propose un dividende par action de CHF 4.30 conformément à la nouvelle politique de dividende de la Société : selon cette politique, la Société a pour objectif d'assurer un ratio de distribution de 30%. Si cette proposition est approuvée, un montant net de CHF 2.795 par action (après déduction de l'impôt anticipé suisse de 35 %) sera payé le 16 mai 2024 (date de paiement). Le dernier jour de négoce des actions donnant droit au dividende est le 13 mai 2024. Les actions seront négociées « ex dividende » à partir du 14 mai 2024.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition : Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2023.

Explication : En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, l'Assemblée générale est compétente pour approuver la décharge.

6. Élections

6.1. Conseil d'administration et Président

Proposition : Le Conseil d'administration propose de réélire, individuellement, les personnes suivantes pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- a. Monsieur **Markus Dennler**, comme membre et Président du Conseil d'administration (réélection, en un seul vote)
- b. Monsieur **Jean-Christophe Pernollet**, comme membre (réélection)
- c. Monsieur **Beat Oberlin**, comme membre (réélection)
- d. Madame **Monica Dell'Anna**, comme membre (réélection)
- e. Monsieur **Michael Ploog**, comme membre (réélection)
- f. Monsieur **Paolo Buzzi**, comme membre (réélection)
- g. Madame **Demetra Kalogerou**, comme membre (réélection)
- h. Madame **Esther Finidori**, comme membre (réélection)

Explication : Le mandat de tous les membres du Conseil d'administration expire à la fin de l'Assemblée générale ordinaire le 8 mai 2024. En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, l'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et son Président. Tous les membres actuels du Conseil d'administration, y compris son Président, se représentent pour un nouveau mandat. Des informations concernant les membres actuels du Conseil d'administration sont disponibles à l'adresse suivante : www.swissquote.com/fr/group/company/leadership. Les réélections des membres du Conseil d'administration feront l'objet de votes individuels. Tous les membres actuels du Conseil d'administration sont considérés comme indépendants par la Société, à l'exception de Monsieur Paolo Buzzi, en raison de sa participation importante dans la Société et de sa fonction de membre de la Direction générale de la Société jusqu'en 2022. Monsieur Michael Ploog est désormais considéré comme indépendant, étant donné que plus de trois ans se sont écoulés depuis la fin de sa fonction de membre de la Direction générale de la Société. Si Madame Esther Finidori est réélue, elle rejoindra le Comité d'audit et des risques, dont les responsabilités seront étendues à l'examen du rapport sur les questions non financières (voir point 3 de l'ordre du jour). Aucune autre modification des comités du Conseil d'administration n'est prévue.

6.2. Membres du Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose de réélire, individuellement, les personnes suivantes en tant que membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- a. Monsieur [Beat Oberlin](#) (réélection)
- b. Madame [Monica Dell'Anna](#) (réélection)
- c. Monsieur [Paolo Buzzi](#) (réélection)

Explication : Le mandat de tous les membres du Comité de rémunération expire à la fin de l'Assemblée générale ordinaire le 8 mai 2024. En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, l'Assemblée générale élit les membres du Comité de rémunération. Tous les membres actuels du Comité de rémunération se présentent pour un nouveau mandat. Des informations concernant les membres actuels du Comité de rémunération sont disponibles à l'adresse suivante : www.swissquote.com/fr/group/company/leadership. Les réélections feront l'objet de votes individuels. Si Monsieur Beat Oberlin est réélu membre du Conseil d'administration et du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer à nouveau comme Président du Comité de rémunération.

6.3. Organe de révision

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Pully, comme organe de révision pour l'exercice 2024.

Explication : En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, l'Assemblée générale élit l'organe de révision.

6.4. Représentant indépendant

Proposition : Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Juan Carlos Gil, avocat à Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Explication : En vertu du droit suisse et des statuts de la Société, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant. Monsieur Juan Carlos Gil remplit les critères d'indépendance et le Conseil d'administration propose qu'il soit réélu afin d'assurer une continuité.

7. Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

7.1. Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 1'500'000 comme montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Explications : Selon le droit suisse et les statuts de la Société, l'Assemblée générale est compétente pour approuver le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration. Le montant maximum soumis à approbation est fondé sur un Conseil d'administration à huit membres. Le montant couvre les composantes de rémunération décrites dans les statuts ainsi qu'un montant de CHF 100'000 à titre de réserve pour couvrir de possibles tâches exceptionnelles nécessitant une rémunération supplémentaire, en particulier en cas de circonstances imprévues. Les composantes de rémunération font l'objet d'explications détaillées dans le rapport de rémunération 2023, et le montant global maximum proposé a été calculé sur la base des principes décrits dans ledit rapport. La rémunération globale maximale proposée pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025 est inchangée par rapport à celle approuvée pour la période précédente.

7.2. Approbation de la rémunération globale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2025

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 8'500'000 comme montant global maximum de la rémunération des membres de la Direction générale pour l'exercice 2025.

Explication : Selon le droit suisse et les statuts de la Société, l'Assemblée générale est compétente pour approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la Direction générale. Le montant maximum soumis à approbation est fondé sur une Direction générale à sept membres. Le montant couvre les composantes de rémunération décrites dans les statuts. Ces composantes de rémunération font l'objet d'explications détaillées dans le rapport de rémunération 2023, et le montant global maximum a été calculé sur la base des principes décrits dans ledit rapport. Il est attendu que ce montant se répartisse entre les différentes composantes de rémunération comme suit :

Composante de rémunération	Montant (en CHF)	Commentaires
Rémunération fixe	3'050'000	Ce montant prend en considération une possible légère augmentation de la rémunération fixe totale (inférieure à 5 %), afin de tenir compte du développement des membres de la Direction générale dans leur rôle actuel et/ou de l'évolution de leurs responsabilités dans une société en croissance.
Bonus maximum possible dans le cadre du plan d'intéressement à court terme (STIP)	3'050'000	Ce montant prend en considération un plafond inchangé à 100 % de la rémunération fixe (valorisation à l'octroi des actions bloquées).
Allocation maximale possible dans le cadre du plan d'intéressement à long terme (LTIP)	1'050'000	Ce montant prend en considération un plafond inchangé pour l'octroi de droits d'option à 35 % de la rémunération fixe (valorisation à l'octroi).
Assurances sociales et contributions de prévoyance maximales	1'200'000	Cet élément découle des éléments précédents mais est également influencé par l'exercice de droits d'option octroyés au cours des années précédentes, étant précisé que les montants concernés dépendent de l'évolution du cours de l'action Swissquote.
Autres éléments de rémunération	150'000	Il n'y a pas de changement comparé aux années précédentes.
Total	8'500'000	

La répartition ci-dessus est fournie à titre indicatif uniquement. La rémunération globale maximale proposée pour 2025 est inchangée par rapport à celle approuvée pour 2024.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapport de gestion pour l'exercice 2023

Le rapport de gestion pour l'exercice 2023 (disponible en anglais et incluant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés, le rapport de *corporate governance*, le rapport de rémunération, le rapport de durabilité ainsi que les rapports de l'organe de révision y relatifs) est disponible en anglais sur internet à l'adresse : www.swissquote.com/fr/group/investor-relations/financial-reports.

Bulletin-réponse / plateforme en ligne

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote le 3 mai 2024 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale ordinaire. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée du 4 mai 2024 jusqu'au jour de l'Assemblée générale ordinaire (inclus).

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent un bulletin-réponse. Pour commander une carte d'admission ou pour donner procuration et des instructions au représentant indépendant, les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse, de le signer et de le renvoyer dans les meilleurs délais mais pour réception au plus tard le 6 mai 2024 à midi à Swissquote Group Holding SA, c/o Computershare Suisse SA, case postale, CH-4601 Olten, Suisse.

A titre d'alternative, les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote peuvent utiliser la plateforme en ligne mentionnée sur le bulletin-réponse pour commander une carte d'admission ou pour donner procuration et des instructions au représentant indépendant. Les codes individuels pour accéder à la plateforme en ligne figurent sur le bulletin-réponse. Les actionnaires ont la possibilité de commander une carte d'admission ou transmettre leur procuration et leurs instructions au représentant indépendant par le biais de la plateforme en ligne jusqu'au 6 mai 2024 à midi.

Représentation et représentant indépendant

Les actionnaires ont la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire comme suit :

- par la personne de leur choix, en commandant une carte d'admission puis en la remettant avec une procuration écrite à la personne choisie ; ou
- par le représentant indépendant, Monsieur Juan Carlos Gil, avocat, J.C. Gil avocats, Waldmannstrasse 8, 8001 Zurich, Suisse. Si le représentant indépendant ne reçoit pas d'instruction spécifique ou générale contraire des actionnaires, ces derniers instruiront le représentant indépendant de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration.

Les propositions des actionnaires formulées lors de l'Assemblée générale ordinaire ne sont recevables que si elles sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire par les actionnaires eux-mêmes ou par leur représentant autorisé. Dans ce cadre, le représentant indépendant ne peut pas agir en tant que représentant autorisé.

Pour commander une carte d'admission ou instruire le représentant indépendant, les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse, de le signer et de le renvoyer dans les meilleurs délais mais pour réception au plus tard le 6 mai 2024 à midi à Swissquote Group Holding SA, c/o Computershare Suisse SA, case postale, CH-4601 Olten, Suisse, ou d'utiliser la plateforme en ligne.

Information aux actionnaires

L'Assemblée générale se déroulera principalement en allemand. La présentation concernant les objets à l'ordre du jour s'effectuera en allemand et en français. La présentation concernant le rapport de gestion 2023 se tiendra en allemand sur la base de diapositives en anglais, qui se trouvent d'ores et déjà sur internet à l'adresse www.swissquote.com/fr/group/investor-relations/financial-reports. Les actionnaires souhaitant poser des questions avant l'Assemblée générale peuvent les adresser jusqu'au 6 mai 2024 à midi à l'adresse generalmeeting@swissquote.ch. Les réponses seront données dans un format approprié. Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire sera disponible dans les meilleurs délais sur internet à l'adresse : www.swissquote.com/agm.

Le Conseil d'administration